



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

Opérations des cimetières

Formulaire de demande d'événement de l'ABMC – Instructions

L'American Battle Monuments Commission (ABMC) est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis opérant à l'étranger sous l'autorité du chef de mission. Sa mission est d'honorer le service, les réalisations et le sacrifice des forces armées américaines à l'étranger. L'ABMC gère et entretient 26 cimetières ainsi que 30 mémoriaux fédéraux, monuments et plaques commémoratives dans le monde entier, dont 3 mémoriaux aux États-Unis. Pour plus d'informations sur l'ABMC, veuillez consulter <https://www.abmc.gov> ou nos comptes sur les réseaux sociaux : @usabmc.

Les cimetières, mémoriaux et monuments de l'ABMC ne sont généralement pas disponibles pour des événements publics. Aucun événement ne sera autorisé sur un site de l'ABMC sans approbation préalable. L'ABMC assume seule la responsabilité de la protection et de l'entretien de ses sites, ainsi que du maintien du décorum approprié. À ce titre, chaque surintendant de l'ABMC, ou son représentant désigné, se réserve le droit de refuser l'accès au cimetière et d'annuler tout événement en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'autres préoccupations liées à la sûreté ou à la sécurité, ou en cas de comportement portant atteinte à la dignité et au décorum du site.

Toute personne, organisation ou association (Demandeur) souhaitant organiser un événement dans un cimetière, mémorial ou monument de l'ABMC doit soumettre ce formulaire. Une fois rempli, ce formulaire doit être transmis au cimetière de l'ABMC concerné (voir la liste de contacts au bas du formulaire de demande) au moins 30 jours avant la date de l'événement demandé, aux fins d'examen et d'approbation. Pour les demandes concernant plusieurs sites de l'ABMC, veuillez envoyer le formulaire complété à : EventsParis@abmc.gov

Pour les événements approuvés, les visiteurs devront se présenter au personnel de l'ABMC à leur arrivée et fournir la confirmation d'approbation (numérique ou imprimée). Si votre groupe est retardé, veuillez en informer le cimetière dès que possible. Les retards supérieurs à 15 minutes peuvent entraîner l'annulation de l'événement, à la discrétion du surintendant ou de son représentant désigné.

L'autorisation d'organiser des événements sur les sites de l'ABMC est soumise à l'accord du Demandeur de se conformer pleinement aux conditions énumérées ci-dessous. La soumission de ce formulaire indique que le Demandeur comprend et accepte les conditions suivantes :

1. Les événements organisés sur les sites de l'ABMC doivent être gratuits.
2. Les événements ne doivent pas perturber ni empiéter sur la vie privée des autres visiteurs venus se recueillir, ni gêner le travail des employés de l'ABMC.
3. Les événements doivent respecter les règles, réglementations et politiques des États-Unis et du pays hôte, y compris les exigences relatives aux assurances, au droit du travail, à la sûreté et à la sécurité.



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

4. Les événements dépourvus d'objet commémoratif, notamment les concerts, spectacles de toute nature, mariages, séances photo, etc., ne sont pas autorisés sur les sites de l'ABMC. Les événements et commentaires politiques de toute nature sont également interdits.
5. Toute demande impliquant la participation du gouvernement des États-Unis ou du pays hôte, de responsables locaux ou de représentants militaires doit être coordonnée avec le surintendant du site de l'ABMC ou son représentant désigné.
6. Les événements seront réalisés sans frais pour l'ABMC ou le gouvernement des États-Unis et seront programmés entre 9 h 00 et 16 h 30, heure locale. Les événements prévus en dehors de ces horaires doivent faire l'objet d'une approbation préalable au titre d'une exception à la politique applicable. Les sites de l'ABMC ne sont généralement pas disponibles pour des événements le jour de Noël et le jour de l'An, ainsi que pendant la période précédant et suivant Memorial Day et d'autres événements de l'ABMC.
7. Aucune modification des éléments existants du site ne sera autorisée.
8. Le Demandeur accepte de rembourser rapidement l'ABMC pour les frais suivants :
 - a. La remise en état de tout dommage causé aux installations de l'ABMC par l'événement du Demandeur ; et
 - b. Le personnel supplémentaire et/ou les agents de sécurité nécessaires pendant les heures d'ouverture afin de soutenir l'événement.
9. Sauf en cas de négligence de l'ABMC ou du gouvernement des États-Unis, le Demandeur renonce à toute réclamation contre l'ABMC ou le gouvernement des États-Unis pour toute blessure, décès, dommage matériel ou perte de bénéfices pouvant survenir au Demandeur, aux employés du Demandeur ou à toute autre personne ou entité, directement ou indirectement, lors d'événements organisés sur les sites de l'ABMC. Le Demandeur accepte d'indemniser l'ABMC et de la dégager de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation pour blessures, décès, dommages matériels ou pertes de bénéfices résultant des activités du Demandeur sur le site de l'ABMC.
10. À l'exception de l'exécution de leurs responsabilités habituelles, les employés de l'ABMC en service n'exécuteront ni ne fourniront de services ou de soutien à une activité liée à un événement sans l'approbation du surintendant de l'ABMC ou de son représentant désigné.
11. Tous les invités doivent se comporter de manière respectueuse et solennelle lorsqu'ils se trouvent dans le cimetière ; le pouvoir discrétionnaire final de renvoyer



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

un invité du site en raison d'un comportement irrespectueux appartient au surintendant ou à son représentant désigné.

12. Les animaux de compagnie, animaux de compagnie d'assistance et animaux de soutien émotionnel ne sont pas autorisés sur le site. Les animaux d'assistance (c'est-à-dire un chien [ou, dans certaines circonstances, un poney] dressé pour effectuer un travail ou accomplir des tâches au bénéfice d'une personne en situation de handicap) sont autorisés. Ils doivent rester sous le contrôle de leur maître et leurs déjections doivent être ramassées.
13. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans l'enceinte du cimetière, à l'exception de l'eau.
14. Une autorisation supplémentaire de l'ABMC est requise pour tout film ou toute photographie destinés à un usage non personnel, ainsi que pour toute utilisation d'un drone. En règle générale, les drones ne sont autorisés à voler qu'en dehors des heures d'ouverture du site. Pour demander l'approbation d'un tournage ou d'une photographie à usage non personnel, ou pour l'utilisation d'un drone, le Demandeur doit soumettre une [demande de Film/Photographie/Drone](mailto:FilmRequest@abmc.gov) à FilmRequest@abmc.gov. Les photographes et vidéastes respecteront la vie privée des autres visiteurs et du personnel qui ne souhaitent pas être photographiés ou filmés.
15. Lors de l'événement demandé, le site restera ouvert à tous les membres du public pendant toute la durée du dit événement.
16. Tous les éléments demandés de l'événement doivent être inclus dans le dossier soumis et nécessitent tous l'approbation préalable de l'ABMC. Les modifications ultérieures apportées à l'événement approuvé peuvent ne pas être prises en compte, ni validées.
17. Toutes les allocutions doivent porter sur des sujets appropriés au cadre d'un cimetière (par exemple, les personnes commémorées par l'ABMC, la Première et la Seconde Guerre mondiale, le sacrifice et l'honneur, l'histoire militaire des États-Unis, etc.) et éviter les sujets qui détourneraient l'attention de l'objectif commémoratif des sites de l'ABMC.
18. Toute demande de soutien militaire relève de la seule responsabilité du Demandeur. Tout soutien approuvé sera coordonné avec le surintendant du site de l'ABMC ou son représentant désigné.
19. Les reconstituteurs en costume ou en uniforme sont interdits.



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

20. Le port d'uniformes, de grades, de médailles et/ou de décorations doit respecter les règlements de l'entité qui les a attribués, y compris les lois nationales applicables.
21. Les armes ou accessoires représentant des armes de toute nature, y compris les modèles démilitarisés, sont interdits.